

Systeme familial sannatois, société et mentalités.



Les historiens qui intègrent les apports de la sociologie et de l'anthropologie dans leurs recherches accordent une grande importance aux structures familiales dans l'organisation de la société, dans les mœurs et les mentalités, sur les plans moraux, religieux ou politiques. Ils appellent cela les « systèmes familiaux ». Nous savons tous

que les familles d'autrefois différaient de celles d'aujourd'hui. Le nombre d'enfants était plus important, l'union libre, qui tend maintenant à supplanter le mariage, était extrêmement rare, et surtout la cohabitation de plusieurs générations sous le même toit, qui a quasiment disparue, était alors très répandue. Pour nous Sannatois, ou habitants des communes proches, qu'ils l'aient connu pour ce qui est des anciens, ou pour en avoir entendu parler pour les plus jeunes, le modèle à trois générations, où vivaient ensemble les parents, les enfants, et un ou deux grands-parents, est inscrit dans nos mémoires. Il nous semble que cela devait se passer ainsi dans toutes les campagnes françaises. Eh bien, non ! A l'occasion d'un visionnage récent sur internet d'une conférence donnée par Emmanuel Todd devant un parterre d'étudiants, j'ai découvert que ce n'était pas le cas. J'ai alors cherché à approfondir ma connaissance sur cette théorie. Après avoir lu quelques documents, j'ai ensuite voulu vérifier concrètement, et pour cela je me suis livré à la petite étude ci-après.

Les systèmes familiaux

Au niveau national, et même européen ou mondial, coexistent ou coexistaient trois grands types d'organisation familiale, générant des mentalités différentes, qui perdurent aujourd'hui, même si les types d'organisation d'autrefois ont disparu. La mentalité qui leur était liée a souvent survécu, se perpétuant de génération en génération, bien que la cause ait disparu, comme si le brassage contemporain des populations n'arrivait pas à l'effacer. Ce ne sont pas les personnes qui arrivent de l'extérieur, d'une autre région ou d'un autre pays, qui transforment leur terre d'accueil, mais c'est cette terre d'accueil, qui, par toutes sortes d'influences visibles ou invisibles, conscientes ou inconscientes, les façonne à son image. Et si cette assimilation a été imparfaite à la première génération, elle le devient ensuite...sauf bien sûr si cette population d'origine extérieure est ghettoïsée comme c'est le cas aujourd'hui, ce qui est un autre problème. Quant à nos mentalités, à nos aspirations morales, à nos valeurs nichées au plus profond de nous-mêmes, elles

nous viennent le plus souvent de notre enfance, de ce que nous ont transmis nos parents, notre famille, nos amis, nos voisins, de ce que nous avons vu ou vécu dans nos premières années. Nous avons été en quelque sorte conditionnés, et bien prétentieux est celui qui croit que tout ce qu'il pense, ou tout ce qu'il dit, est le pur produit de sa raison. Notre apparente raison ne sert souvent qu'à justifier ce qu'inconsciemment, le plus profond de nous-même, nous a suggéré, ou dicté. Il nous reste seulement à en être conscient pour ne pas en être prisonnier. C'est une leçon de la vie ; avec l'âge, non seulement on se rend compte qu'on ne sait rien comme le chantait Jean Gabin, mais on prend conscience que notre vie, et encore plus nos pensées, ont largement été conditionnées par nos origines ou par notre milieu de vie. Ainsi en va-t-il de nos origines géographiques, selon Emmanuel Todd, et avant lui selon d'autres grands noms des sciences sociales comme Claude Lévi-Strauss, Emmanuel Leroy-Ladurie, et le père de cette intuition au 19^{ème} siècle, Frédéric Le Play.

Pour le dire simplement, en essayant de résumer le peu de choses que je connais de la pensée d'Emmanuel Todd qui a élaboré le schéma le plus complet et le plus complexe, on peut regrouper les systèmes familiaux en trois grandes catégories, qui à leur tour peuvent se subdiviser en sous-catégories. Depuis que l'homme a cessé d'être prédateur (chasseur, pêcheur et cueilleur), pour devenir producteur (cultivateur et éleveur), depuis que par voie de conséquence, la société s'est divisée en propriétaires et en non-propriétaires, la cellule sociale de base ancienne, la tribu, s'est rétrécie pour devenir un groupe limité aux seuls individus liés par le sang : la famille. Le modèle de la famille propriétaire, adopté également par les autres familles, est devenu le modèle à la base de l'organisation sociale, avec ses valeurs et ses idéaux. Cela a commencé il y a 10.000 ans au Moyen-Orient, un peu plus tard ailleurs, c'est ce que l'on appelle la révolution néolithique. La pérennité du système de propriété repose sur la transmission, la succession, c'est à dire l'héritage. La solution la plus simple et la plus évidente pour transmettre, est que les enfants vivent avec les parents, y compris à l'âge adulte, et prennent la relève quand ces derniers meurent. Se pose toutefois le problème de la reproduction à l'intérieur d'un groupe restreint. L'intelligence des hommes leur a permis de comprendre, il y a sans doute fort longtemps, les dangers de la consanguinité, aussi ont-ils interdit de concevoir des enfants à l'intérieur de la fratrie, et ils en ont fait un impératif moral. Il fallait donc se mélanger avec d'autres familles pour que se perpétue la sienne. Pour cela il fallait intégrer à la famille des jeunes adultes extérieurs, et faire partir des membres de la fratrie pour éviter le surnombre, en pratiquant en quelque sorte un échange de conjoints. Généralement, mais pas toujours, ce sont les femmes qui partaient vivre dans la famille de leurs époux. Ainsi la **famille dite communautaire** a-t-elle été le premier modèle, et elle est

restée jusqu'au début du XX^{ème} siècle le modèle le plus répandu à l'échelle de la planète ; mais pas en France, où on ne la trouve véritablement que dans une région, la nôtre, le Limousin, et dans le département qui le prolonge au sud, la Dordogne, et sous une forme atténuée en Berry et dans l'Allier. Dans ce type familial qui a subsisté chez nous jusque dans la première moitié du XX^{ème} siècle, surtout dans les familles paysannes, les garçons adultes restaient à la maison, même mariés, au moins pour l'un d'entre eux, mais également des filles adultes, parfois mariées également, voire des tantes ou des oncles. Les vieux parents continuaient à vivre dans la demeure familiale au milieu des leurs, dotés d'un grand prestige et d'une grande autorité morale, jusqu'à leur mort. La transmission du bien se faisait alors aux enfants de manière égalitaire. Chacun avait sa part, garçons et filles, ce qui pouvait conduire à un partage et un émiettement des propriétés et des champs, et réduire l'exploitation à un béquillou comme on disait ici autrefois. Mais heureusement, il y avait des départs, principalement des filles qui se mariaient « ailleurs », et qui avaient été préalablement dédommagées par une dot, ou même des garçons, eux aussi monétairement dédommagés. Sans doute y avait-il des frictions, mais l'idée de base était celle d'un partage égal.

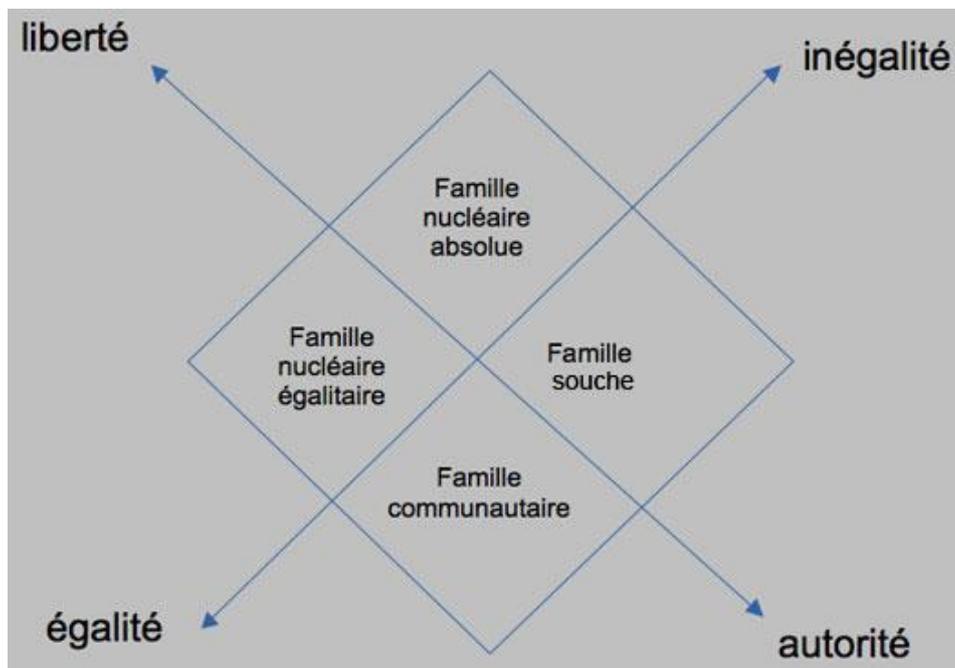
Ailleurs cette famille communautaire a pu évoluer en ne retenant à la maison qu'un seul enfant, généralement le fils aîné. Les autres devaient quitter le foyer dès qu'ils étaient en âge de travailler, pour se faire embaucher ailleurs. La transmission du bien se faisait en l'unique faveur de celui qui avait eu la chance d'être l'aîné des garçons. L'idée d'égalité était exclue, il n'y avait pas de compensation pour les autres enfants. En France ce système familial caractérisait le Midi, particulièrement le Sud-ouest (ou Bassin Aquitain), et les départements germanophones d'Alsace-Moselle. On parle de **famille souche**.

Une autre évolution plus tardive, sans qu'on puisse en fixer la date, est progressivement apparue. La famille communautaire apportait la sécurité à ses membres, sécurité du présent et de l'avenir, notamment sur le plan alimentaire, par contre elle pouvait être ressentie comme un carcan par les esprits épris de liberté et d'indépendance. Des enfants voulurent fonder un foyer autonome pour s'émanciper, ou des parents désirèrent qu'ils partent, qu'ils quittent le nid, et qu'ils se débrouillent par eux-mêmes. Sans doute les deux raisons se sont-elles conjuguées. Ainsi se constitua un troisième modèle, la famille réduite aux seuls parents et aux enfants non-adultes, on parle de **famille nucléaire**, c'est-à-dire réduite à son seul noyau. Ce modèle qui est devenu dominant aujourd'hui, au moins dans les pays développés, ne date pas de ce siècle, ni même du précédent, dans un grand nombre de régions françaises. Il existait depuis plusieurs siècles dans presque toute la moitié nord de la France, notamment dans le Bassin Parisien.

Les enfants devenus adultes devaient, dans la grande majorité des cas, aller travailler ailleurs, chez d'autres agriculteurs, dans l'artisanat, l'administration, l'armée ou le clergé. Dans ces familles, la valeur dominante était naturellement celle de la liberté. Comment se faisaient alors les successions ? Là, cette catégorie se dédouble, entre transmission égalitaire comme dans la famille communautaire, ou transmission inégalitaire comme dans la famille souche, au profit d'un enfant choisi par les parents, souvent un fils, souvent l'aîné, mais pas toujours. En France ce fut la famille nucléaire égalitaire qui prévalut, mais pas en Angleterre par exemple, où la famille nucléaire fut inégalitaire. Pour s'en tenir à quelques pays puisque l'on parle de ce qui se passait au-delà de nos frontières, la famille communautaire l'emporta en Russie et en Chine, la famille souche domina en Allemagne et au Japon, la famille nucléaire caractérisa les pays anglo-saxons, surtout dans sa version inégalitaire, de l'Angleterre aux Etats-Unis.

Pour plus de détails sur la répartition, et la complexification de ces systèmes familiaux en France, car ils sont rarement à l'état pur, vous pouvez consulter la carte à la fin de cette étude.

On se rend compte que deux grandes lignes de fracture séparent les trois ou quatre systèmes familiaux. Elles concernent les deux valeurs fondamentales qui régissent toute vie en société, et qui sont devenues celles de notre devise républicaine, la liberté et l'égalité. On peut représenter ces divisions sur un schéma (pris sur internet). Chacune des familles a ses valeurs dominantes.



La famille communautaire, celle de notre Creuse d'autrefois, aurait, si l'on suit la théorie ainsi représentée sous forme de schéma, généré parmi ses membres, et

diffusé dans la société en général, une forte aspiration à l'égalité et une acceptation de l'autorité, pouvant conduire à une acceptation de restriction de la liberté, si cela permettait davantage de justice. L'intérêt collectif, celui de la famille à l'origine, de la collectivité politique dans le cadre de la démocratie plus tard, prime sur l'intérêt individuel.

La famille nucléaire est surtout présente dans le Bassin Parisien et dans l'est de la France. Elle se rencontre également sur la bordure méditerranéenne, où l'on a toutefois tendance à favoriser les héritiers mâles, et dans l'ouest du Bassin Parisien, aux marches de la Bretagne, où là elle prend un caractère encore un peu plus inégalitaire. La famille nucléaire est fondamentalement éprise de liberté, c'est sa valeur première. Si elle peut la concilier avec l'égalité, c'est bien, et même très bien puisque ces valeurs qui étaient les siennes, le Bassin Parisien les fit triompher en son cœur, dans sa ville, à Paris, en 1789, et il en fit l'essentiel de la devise de la France : Liberté, égalité... (N'oublions pas que nous Creusois, sommes un peu Parisiens grâce aux maçons, et il n'est pas interdit de penser que nous avons pu intégrer un peu de cet idéal, de manière complémentaire !). La famille nucléaire a donc engendré une idéologie où la liberté précède l'égalité, qui n'est alors qu'une valeur seconde. L'individu prime sur la collectivité. L'intérêt commun ou général n'est que la somme des intérêts individuels.

Chacun d'entre nous se reconnaîtra dans cette différenciation, et dans la priorité qu'il accorde à une valeur ou à l'autre. C'est ça être Français, avec nos différences et notre fond commun, qui nous valent cette originalité d'avoir à la fois ces deux aspirations qui peuvent se marier à merveille, mais qui parfois s'opposent. Certains nous disent ingouvernables, d'autres nous traitent d'irascibles gaulois querelleurs, si différents de ces anglo-saxons qui se contentent de la liberté, mais d'une exigeante liberté, ou de ces Allemands si bien organisés, soucieux d'ordre et d'autorité ! Liberté et égalité peuvent être contradictoires, mais elles sont si belles quand elles s'unissent.

La famille souche enfin domine dans une grande partie du sud de la France, mais sous une forme plus accentuée dans le sud-ouest, dans le Bassin Aquitain, ainsi qu'en Alsace-Moselle. La famille souche rassemble les différentes générations comme la famille communautaire, mais pas tous ses membres : Un fils, généralement le fils aîné, ou à défaut de fils aîné, l'aîné des garçons, où s'il n'y a pas de fils, une fille, plutôt l'aînée, et dans ce cas, le gendre aussi. La solidarité reste forte, comme dans la famille communautaire, mais contrairement à cette dernière, elle exclut les puînés. On se range volontiers derrière l'autorité du patriarche et on accepte l'inégalité. En France cela n'a pas porté à conséquence car partout, heureusement, l'aspiration à la liberté est forte, mais il est d'autres pays, y compris

en Europe, ou l'acceptation conjuguée de l'autorité et de l'inégalité a pu avoir des conséquences dramatiques...

En résumé on distingue quatre grands types de familles (en comptant les deux variantes de la famille nucléaire) qui engendrent quatre façons de voir le monde, qui accordent plus ou moins d'importance relative aux valeurs fondamentales, et donc quatre idéologies, sachant toutefois que rien n'est jamais pur, qu'aux frontières de chaque catégorie ou de chaque région les choses se mélangent, et que même à l'intérieur d'un bloc l'homogénéité ne règne pas. Il faut considérer que ce sont des formes dominantes, et non exclusives. Il s'agit donc de :

La famille communautaire, autoritaire et égalitaire,

La famille souche, autoritaire et inégalitaire,

La famille nucléaire absolue, libérale et indifférente à l'inégalité

La famille nucléaire égalitaire, libérale et égalitaire.

On pourrait penser deviner assez facilement à quelle tendance politique, à quelle idéologie, ces fondamentaux, qui peuvent encore exister au fond de chacun d'entre nous, conduisent. Mais chaque parti procède d'un assemblage complexe regroupant des idéologies parfois contradictoires. Le clivage droite-gauche, est le plus apparent, mais il n'est pas le seul. Entre en jeu également par exemple la place de cette grande famille qu'est la nation. Ce que tous les spécialistes de géographie électorale reconnaissent, c'est qu'historiquement on constate une assez forte permanence des choix politiques des différentes régions françaises. Elle se maintient les deux siècles précédents, mais elle tend cependant à s'estomper de nos jours. L'appartenance à tel ou tel système familial, explique sans doute en partie ces ancrages, mais la tradition familiale, pour importante qu'elle soit, n'est pas le seul élément qui détermine les choix politiques individuels, fort heureusement. D'autres facteurs jouent, mais il n'est pas de notre propos de les analyser.

Vérification sur le terrain

Voici ainsi résumé ce que nous présentent des chercheurs sérieux, dont la théorie m'a paru séduisante, et que je vous ai présentée en l'agrémentant de quelques commentaires. J'ai voulu vérifier la véracité des choses en décortiquant un recensement ancien de Sannat, pour voir si la famille traditionnelle sannatoise possédait bien les caractéristiques de la famille communautaire. La COVID, et le confinement subséquent, ne permettant de travailler que chez soi, j'ai choisi le recensement le plus ancien qu'offraient les ressources en ligne des Archives

départementales de la Creuse, celui de 1866. Les structures traditionnelles n'avaient pas encore été trop détruites, et la population communale était proche de son maximum.

Qu'ai-je constaté ?



La population totale de **Sannat** en 1866 était de 1565 habitants. Elle se répartissait entre le Bourg, auquel on peut joindre le Chez et le Boueix comptés officiellement à part, pour 254 d'entre eux (soit 16%) et les 36 villages ou hameaux pour 1311 de nos aïeux (84%). Sur une

superficie de 34 km² cela nous donnait une densité de 46 habitants au km². Cette population était regroupée en 315 ménages, 59 au Bourg (19%) et 256 dans les villages (81%). La taille moyenne des ménages était donc de 5 personnes, un peu plus élevée dans les villages (5.1) que dans le Bourg (4.3). Le fait que les cultivateurs soient très majoritaires dans les villages, et très peu nombreux au Bourg, explique cela, nous le verrons.

La principale caractéristique de la famille communautaire est la cohabitation des parents et des enfants mariés ou en âge de l'être. On parle d'enfants nubiles. Cet âge minimum auquel on pouvait convoler, en France depuis 1804, (Naissance du Code Civil dit Code Napoléon) était de 15 ans pour les filles et 18 ans pour les garçons. L'autorisation des parents était nécessaire en-deçà de 21 ans pour les filles et de 25 ans pour les garçons. Même si 16 ans pour les filles et 19 ans pour les garçons est un âge encore jeune, j'ai donc fait le décompte des familles au sein desquelles vivaient, au moment du recensement, les enfants mariés et les enfants nubiles, c'est-à-dire ayant au moins 16 ans pour les filles et 19 ans pour les garçons. (Les garçons et les filles étaient en mesure d'avoir leur autonomie financière plus tôt qu'aujourd'hui car ils travaillaient beaucoup plus jeunes. Songeons que la première loi qui a limité le travail des enfants en France, promulguée en 1841, interdisait ce travail seulement en dessous de 8 ans. Le travail dans les usines textiles et les mines, où ils étaient fort nombreux, leur était particulièrement

pénible et néfaste. On éleva cet âge à 12 ans en 1874. Mais en l'absence de contrôle, ces lois étaient peu respectées). A Sannat en 1866, dans près des deux tiers des familles vivait au moins un enfant nubile ou marié (exactement 62%), dans plus d'un tiers des familles vivait au moins un enfant marié (37%). Cette dernière catégorie représentait 115 familles (« ménages » dit le recensement). Sur ces 115 familles, dans les 2/3 des cas (65%) l'enfant marié était un garçon, et dans 1/3 (35%) c'était une fille (ce qui montre une certaine égalité homme/femme, car dans d'autres régions ou parties du monde c'était souvent beaucoup plus défavorable pour le sexe féminin). Dans plus du tiers des cas, outre le nouveau couple ainsi formé vivaient d'autres enfants nubile, non mariés (30% de ces 115 ménages) ou mariés (8%). Dans ces 9 familles vivaient donc plusieurs couples, en principe trois, s'il n'y avait pas eu de décès d'un conjoint.

Les familles où cohabitaient 3 générations, grands-parents, parents et enfants, au nombre de 109, représentent un peu plus d'un tiers des ménages (35%), mais près de la moitié de la population (708 personnes soit 45%). La proportion dans les villages est supérieure à celle du Bourg : 47% de la population vit dans des ménages à trois générations (et même un ménage à quatre générations) contre 36% au Bourg où les agriculteurs sont moins nombreux. Une conséquence de cette cohabitation générationnelle est que les personnes qui vivaient seules étaient rares : 12 au total sur toute la population sannatoise, soit 4% des ménages et moins de 1% de la population (0.8%), ce qui est l'exact opposé de la situation actuelle dans notre commune !

D'une manière incontestable, on peut dire que Sannat, et probablement la Creuse et le Limousin dont nous sommes un élément, sont bien à ranger dans la catégorie des familles communautaires. Le principe de la cohabitation sous le même toit de toutes les générations vivantes est très fréquent. Les membres de la famille qui le souhaitent vivent ensemble dans la demeure familiale. Certains ont été intégrés à d'autres familles par mariage, d'autres sont partis vivre leur vie ailleurs (l'émigration définitive de certains maçons a déjà commencé), mais le modèle de la famille communautaire subsiste largement. Cela faisait beaucoup de monde dans certaines maisons, pourtant souvent petites, avant que des maçons, enrichis par la migration saisonnière, ne construisent dans la deuxième moitié du 19^{ème} siècle leurs belles et spacieuses demeures typiques de la Creuse. Maisons dites « retour de migrants » qui contrastent tellement avec les humbles chaumières voisines, qui ont heureusement assez souvent survécu, et qui témoignent du grand progrès effectué à cette époque. Enfin la forte inclination en faveur du partage et de l'égalité se manifeste dans la répartition sociale. A Sannat, comme dans toutes les communes que nous avons étudiées, les professions agricoles l'emportent

largement. Ce sont des communes rurales, les familles dont « le chef » tire ses revenus de la terre constituent environ les deux tiers des ménages. Dans les familles complexes, un autre adulte, ou un grand enfant, peut exercer un autre métier, maçon chez nous, tisserand ou travailleur du bois au pied des Vosges, métiers de l'artisanat ailleurs. Mais si l'on s'en tient aux seuls « chefs de famille », souvent le seul dont le recensement précise la profession, à Sannat, sur les 217 chefs de familles qui vivent de la terre, 81% sont qualifiés de « cultivateurs », c'est-à-dire propriétaires exploitants, 1% de « propriétaires », c'est-à-dire faisant exploiter leurs terres par d'autres, 6% sont « métayers », c'est-à-dire exploitants locataires d'une terre pour laquelle ils payent un loyer en nature, et 12% sont « journaliers », c'est-à-dire travailleurs à la journée, employés par les autres agriculteurs. Autrement dit la part des « cultivateurs », aux conditions de travail, de vie, et de revenus relativement proches, est massivement dominante. Les rentiers de la terre sont rares, il s'agit surtout des quelques familles issues de l'ancienne noblesse. Peu nombreux sont les salariés ou exploitants de la terre qui ne possèdent par le bien sur lequel ils travaillent. Nous avons constaté, dans notre troisième livre, l'autorité, surtout morale et affectueuse du père envers son fils dans les courriers échangés entre Marcel Malanède et son père, ainsi que le très grand respect et le très grand amour que le fils manifestait à ses parents et à sa grand-mère. Autorité consentie, juste et affectueuse qui trouvait dans la famille de Marcel sa plus belle expression, mais qu'on ressent dans toutes les lettres de l'époque. S'ajoute la manifestation du souci d'égalité que l'on vient de montrer. Nous correspondons bien au modèle théorique exprimé par les historiens, acceptation d'une certaine forme d'autorité et souci de l'égalité.

Jusque-là, notre étude ne révèle, il faut le dire, aucune surprise. Tous ceux qui ont connu le Sannat, ou les communes voisines, des années 1950, ou des années antérieures, ou qui en ont entendu parler, connaissent peu ou prou ce système familial, et les qualités que nous avons tendance à lui prêter, ce qui est assez naturel puisque c'est le nôtre. Les chiffres permettent simplement de confirmer ce ressenti. Mais la question qui vient immédiatement à l'esprit est la suivante, comment cela se passait-il ailleurs ? Honnêtement, avant de découvrir récemment ces théories sur les systèmes familiaux, je pensais qu'il en allait à peu près partout, au moins en France, de la même façon. J'ai là aussi voulu vérifier sur le terrain, ou plus exactement sur internet qui permet des merveilles, celle entre autres, de fouiller dans les archives départementales de tout le pays, au moins pour la partie des fonds documentaires qui est mise en ligne. M'appuyant sur la carte que j'ai reproduite à la fin de cette présentation, j'ai choisi quatre communes rurales que je connaissais visuellement, ce qui me permettait de mieux les comprendre. Je connais un peu trois d'entre elles par ma fille, elles appartiennent au système

familial nucléaire ; une se situe en Haute-Saône : Froideconche près de Luxeuil-les-Bains (en outre un habitant de cette commune a fait souche au Poux au 19^{ème} siècle), deux autres se trouvent dans les Yvelines (ex Seine et Oise), dans la région de Mantes-la-Jolie. Les communes étant petites et peu peuplées, j'en ai choisi deux, voisines et complémentaires, Montainville et Mareil-sur-Mauldre, pour étoffer l'échantillon. La quatrième commune, je l'avais traversée, et appréciée, en faisant le Chemin de Saint-Jacques de Compostelle. Il s'agit de La Romieu dans le Gers, département du Bassin Aquitain, réputé appartenir au système des familles souches.



Allons à la découverte du système a **famille nucléaire** en commençant par deux communes situées au cœur rural du Bassin Parisien, à l'Ouest de Paris, au sud de Mantes-la-Jolie. Leurs caractéristiques, fréquentes dans cette région, sont les suivantes : Communes de petite taille, un peu

moins de 5 km² pour chacune (Sannat en fait 34), une population peu importante, 358 habitants pour **Montainville** (photo), 279 pour **Mareil sur Mauldre**. Les habitants sont tous regroupés au Bourg pour Montainville, presque tous pour Mareil, où tente d'émerger un minuscule village. Les agriculteurs forment pourtant la part la plus importante de la population, les deux tiers, mais ils vivent tous dans le Bourg, contrairement à Sannat. On retrouve là les caractéristiques d'un pays qu'on appelle d'« openfield », de « champs ouverts », sans clôture, et d'habitat groupé (contrairement à nous qui appartenons au monde du « bocage », avec des champs entourés de haies vives plantées d'arbres, et un habitat dispersé en dizaines de hameaux). Sans villages, alors que la campagne semble vide sur ces grands plateaux de terres riches où pousse si bien le blé, la densité de population était pourtant supérieure à la nôtre (74 habitants au km² à Montainville contre 46 pour nous...mais il est vrai que nous n'avons pas la même qualité de sols...). Mareil, situé en contre-bas du plateau, dans une vallée, semble naturellement un peu moins bien doté, et pratiquait la culture et l'élevage, alors que Montainville s'adonnait presque exclusivement aux céréales.

Que constate-t-on à l'étude du recensement de 1866 dans ces deux communes ? Les 637 habitants (total des deux communes, que j'écrirai pour simplifier M&M pour Montainville + Mareil) étaient répartis en 215 ménages, soit une taille moyenne de 3 personnes, nettement moins qu'à Sannat ou c'était 5 (deux tiers en plus !). Les raisons : les ménages à trois générations étaient rares (7% contre 35% à Sannat), et le nombre de foyers où vivaient un ou plusieurs enfants nubile était plus faible que chez nous, bien que le taux de natalité soit exactement le même. Pourcentage des ménages avec au moins un enfant nubile : Sannat 62%, M&M 19%. On retrouve la même différence avec le pourcentage des ménages avec au moins un enfant marié ; Sannat : 37%, M&M 6%. Remarquons que l'égalité homme-femme est respectée, et même au-delà, mais il est vrai qu'on est sur de petits nombres, ce qui peut légèrement fausser la statistique. Sur les 13 ménages où cohabitent le ou les vieux parents et le jeune couple, majoritairement c'est la fille qui est restée à la maison. Par opposition avec ce qui se passait à Sannat, les personnes seules étaient beaucoup plus nombreuses, elles formaient près du quart des ménages (23%) et près de 8% de la population (4% et 1% à Sannat). C'était principalement des personnes âgées, en particulier des femmes, souvent veuves, mais pas seulement des femmes pauvres obligées de travailler jusqu'aux derniers jours de leur vie, mais aussi de nombreuses vieilles dames que l'on peut imaginer plus aisées, des « rentières ». Les couples en âge de procréer avaient généralement peu d'enfants, et on trouve de nombreux ménages formés d'un couple de personnes âgées, chose fort rare à Sannat. Manifestement il y a une volonté de séparation entre enfants adultes et vieux parents. Qu'en est-il de la propriété de la terre dans cette société naturellement plus individualiste, puisqu'ayant cherché son salut dans l'émancipation par rapport à la famille « élargie », trouvée trop oppressante ? Une catégorie de chefs de famille, qui n'existait pas à Sannat, ni dans les autres communes de notre étude, pose un problème de classification. Il s'agit de ceux que le recensement nomme les « rentiers » (ou rentières). Vivaient-ils de seules rentes financières, ou de celles que procurait la possession de terres ? S'il ne s'agissait que de revenus de placements financiers, d'où provenait le capital ? Sans doute de la vente de terres. Bien que ces personnes soient certainement liées à l'agriculture, au bénéfice du doute, nous ne les comptons pas, mais ils forment tout de même près de 10% des ménages des deux communes. Sur les 141 chefs de famille tirant de manière certaine leurs revenus du travail de la terre, la moitié (51%) seulement sont « cultivateurs » (propriétaires exploitants), les « propriétaires » (non exploitants ou exploitants avec beaucoup de salariés), forment 9%. Ils emploient, avec une partie des cultivateurs, les journaliers qui représentent 40% des chefs de ménages qui vivent de la terre. Remarquons que les métayers ou les fermiers ne sont pas mentionnés. Ils n'existent pas. Les

propriétaires, non exploitants physiquement, font travailler, en direct si l'on peut dire, les journaliers dont certains ont des conditions d'existence nécessairement précaires, notamment à la morte saison. (Les journaliers travaillent à la journée, et donc pas tous les jours. C'était le travail à temps partiel subi qui est revenu à la mode ! L'inégalité, bien que l'on soit dans un système familial de partage entre les enfants qui est théoriquement égalitaire, est de fait, à l'échelle de la collectivité, importante. Sans doute un enfant a-t-il conservé la terre et dédommagé ses frères ou sœurs, qui pour certains se sont retrouvés par mariage cultivateurs sur une autre propriété. Mais d'autres, plus ou moins dédommagés, ont été condamnés au salariat, dans la commune, ou dans les villes. (Cette inégalité serait encore plus importante si on intégrait les rentiers au groupe des propriétaires).

Ainsi apparaît une société rurale très différente de la nôtre, qui correspond bien aux caractéristiques précédemment énoncées pour ce type de système familial nucléaire.



Ce qui était vrai pour une région riche du centre de la France l'était-il dans un département plus périphérique de l'Est, aux terres moins riches, et au climat plus rude ? Nous allons à **Froideconche** en Haute-Saône pour le savoir. Cette commune est située sur le plateau

de la Haute-Saône, au pied des Vosges, au débouché d'une ancienne vallée glaciaire. Les conditions naturelles y sont moins favorables que dans le Mantois. La taille de la commune, 16 km², est intermédiaire entre celle de Sannat et celle de Montainville et de Mareil. La population aussi, 1073 habitants, mais la densité est proche des deux communes des Yvelines, 67 h/km², supérieure à celle de Sannat. Près des $\frac{3}{4}$ de la population vit dans le Bourg, le reste habite dans un gros village et quatre petits. On retrouve donc un habitat essentiellement groupé. Là aussi les agriculteurs sont nombreux à résider dans un gros regroupement de maisons, le bourg, comme dans le cas précédent, plutôt qu'en petits villages, au milieu des champs, comme c'est le cas en Creuse. La taille moyenne des ménages est intermédiaire entre celle de Sannat, 5 personnes par foyer, et celle de Montainville

et Mareil qui était de 3. Elle est à Froideconche de 4. Ce chiffre supérieur ne s'explique pas par l'importance des ménages à trois générations, ils sont relativement rares (13%), mais par une natalité plus forte. Alors qu'à Sannat et dans l'ensemble Montainville-Mareil elle était de 22.6‰, elle est à Froideconche de 28.7‰. Ce fort taux de natalité ne fait que compenser une forte mortalité (27.1‰). Ce décalage des taux de natalité et de mortalité, qui sont sensiblement plus élevés que dans les autres communes, fait que les familles ont plus d'enfants et sont donc relativement étoffées, bien que les personnes âgées à y vivre soient peu nombreuses. Les familles à trois générations sont non seulement peu nombreuses, mais il n'est même pas sûr qu'elles s'apparentent à des familles de type communautaire, car presque toujours l'ancienne génération n'est représentée que par une seule personne, comme s'il s'agissait plutôt d'un vieux parent, souvent une femme, recueillie à son veuvage. Ce qui fait que les ménages composés d'une seule personne sont relativement peu nombreux (6%), (mais on trouve beaucoup plus de couples de personnes âgées qu'à Sannat). Les chiffres concernant les enfants nubile sont intermédiaires entre ceux de Montainville-Mareil et ceux de Sannat, 45% des ménages abritent au moins un enfant nubile (62% à Sannat, 19% à M&M), ce sont le plus souvent des filles, quelquefois avec un enfant naturel. Il en va de même pour les enfants mariés ; dans seulement 9% des ménages vit un couple d'enfants mariés (37% à Sannat, 6% à M&M).

Ce système familial qui semble nucléaire engendre-t-il les mêmes inégalités sociales qu'en région parisienne ? Les choses sont fort simples, il n'y a ni « propriétaires », ni fermiers ou métayers. Seulement des « cultivateurs », pour un peu moins des deux tiers (63%) et des « journaliers », pour un peu plus d'un tiers (37%). Des cultivateurs plus aisés que les autres emploient ces journaliers. Les « paysans sans terre » sont en fin de compte presque aussi nombreux qu'à M&M, 37%, contre 40%, alors qu'ils ne sont que 18% à Sannat. Nous sommes donc bien dans un système familial proche de celui du Bassin Parisien, c'est-à-dire nucléaire, dit égalitaire, même s'il ne l'est guère. Elargissons notre propos en complétant la localisation de la famille nucléaire en France. Elle se rencontre également sur la bordure méditerranéenne, où l'on a toutefois tendance à favoriser les héritiers mâles, et dans l'ouest du Bassin Parisien, aux marches de la Bretagne, où elle prend un caractère encore un peu plus inégalitaire. Mais cette différenciation sociale était encore bien plus grande en Angleterre, dans un pays de système familial nucléaire ouvertement inégalitaire, où un seul enfant, mâle presque systématiquement, mais pas obligatoirement l'aîné, héritait de la totalité du patrimoine.



Allons maintenant à la rencontre du troisième type de système familial, la **famille souche**, à **La Romieu** dans le Gers. Là où paraît-il, « *le bonheur est dans le pré* ». Il est vrai que la terre des collines argilo-calcaires y est riche, que le climat y est doux, et les productions opulentes et variées. Nous sommes en Gascogne, et plus

précisément en Armagnac. La Romieu se rapproche le plus de Sannat par sa superficie (27.5 km²), son nombre d'habitants (1297) et sa densité (47habitants au km²). La répartition bourg/villages donne comme en Creuse la majorité aux villages, mais dans une moindre mesure que chez nous, puisqu'ils ne sont que 6, et ils représentent 62% de la population de la commune. (Cela fait de gros villages, assez éloignés les uns des autres). Le paysage est actuellement semi-bocager, avec une dominante de champs ouverts, mais c'est sans doute une conséquence des pratiques agricoles modernes et du remembrement. Il fut sans doute plus clos de haies autrefois. En 1866 la population, au nombre de 1297 habitants, était répartie en 344 ménages qui comptaient chacun un peu moins de 4 personnes, comme à Froideconche, moins qu'à Sannat mais plus qu'à Montainville et Mareil. Contrairement à Froideconche qui était caractérisé par des taux de natalité et de mortalité élevés, engendrant une population plutôt jeune, (comme dans beaucoup de pays du Tiers-monde aujourd'hui), La Romieu avait en ce troisième quart du 19^{ème} siècle un taux de natalité extrêmement bas, 17.5‰ (22.6‰ à Sannat et à M&M, 28.7‰ à Froideconche). Le faible taux de natalité provoquait un vieillissement de la population, qui à son tour entravait la baisse normale de la mortalité fréquente à ce moment-là dans la plupart des régions françaises (mais pas en Haute-Saône qui manifestement a connu ce phénomène avec retardement). Le taux de mortalité (22,7‰) dépassait déjà le taux de natalité de plus de 5‰, ce qui devait se produire beaucoup plus tard dans les autres campagnes françaises. Cela provoquait un déclin démographique rapide dès 1866, alors que Sannat par exemple n'a vraiment connu ce déclin qu'au 20^{ème} siècle, particulièrement après la guerre de 14-18. Ce déclin démographique précoce des campagnes du Bassin Aquitain m'était connu depuis longtemps. On l'expliquait par la volonté des parents de limiter leur progéniture afin de ne pas devoir morceler les propriétés.

C'était exact, mais on n'allait pas au fond des choses. Pourquoi agissaient-ils ainsi alors que ce n'était pas le cas dans les autres régions françaises, confrontées au même problème de succession ? Or cette attitude cadre parfaitement avec la mentalité de la famille souche. Elle traduit la volonté de réserver la succession à un seul enfant, et d'en exclure les autres. Sous l'Ancien régime, avant la Révolution, c'était facile, le droit d'ainesse le permettait. Malheureusement pour la famille souche, la Révolution, puis le Code civil, établirent le partage égal entre les enfants. Certes il existait bien des dérivatifs, plus ou moins légaux, qui permettaient de contourner la loi, comme la quotité disponible qui autorisait l'auteur d'un testament à se réserver une fraction des biens égale à celle de chacun de ses enfants, et au minimum équivalente au quart de sa fortune. Il pouvait la transmettre à qui il voulait, généralement à l'enfant qu'il avait choisi pour lui succéder. Par ailleurs le code précisant qu'il fallait, autant que faire se peut, conserver viable la propriété, souvent le partage physique du bien était limité, et des compensations financières, plus ou moins réelles, étaient accordées aux enfants qui ne bénéficiaient ni des terres, ni des bâtiments. La dot des filles était souvent comptée au bénéfice de ces compensations. On comprend que dans les systèmes familiaux égalitaires, qui philosophiquement n'entraient pas en conflit avec « l'idéologie républicaine », les arrangements étaient plus naturels et plus faciles, puisque personne ne revendiquait la totalité du bien. Et si les héritiers n'arrivaient pas à se mettre d'accord, on allait au partage, sans en faire obligatoirement un drame. Par contre là où la tradition était : on ne partage pas, on transmet tout d'un bloc à un seul, de préférence au fils aîné, l'application du Code civil pouvait créer des frustrations. Soit chez celui qui devait partager, soit chez les « déshérités » si l'aîné arrivait à ses fins. Les tensions devaient être vives et peu propices aux arrangements. L'un avait la tradition pour lui, les autres la loi et la nouvelle idéologie. Le plus simple, et le plus sûr pour les parents, pour éviter les futurs conflits et morcellements, était de limiter le nombre d'enfants. La pilule n'existait pas, mais on savait faire ! Enfin pas tout le temps et pas tout le monde. C'était plus vrai chez les agriculteurs. Le recensement montre que très souvent il n'y a qu'un seul enfant dans la famille si c'est un garçon, quelque fois deux quand le premier né est une fille, en espérant que le deuxième soit un garçon...ce qui n'était pas toujours le cas. Conséquence collatérale, avoir peu d'enfants rendait certaines mères disponibles pour en élever d'autres. C'est ainsi que l'on trouve, ce que l'on ne voit dans aucune des autres communes de l'étude, quatre familles accueillir au foyer des nourrissons...pour le compte sans doute de jeunes femmes fortunées de la ville. La famille pouvait même accueillir, des personnes extérieures, en pension, ou d'autres personnes de la famille, oncles ou tantes. La communauté villageoise était également accueillante aux étrangers, ainsi on rencontre, même chez les

cultivateurs, des noms à consonnance espagnole. Contrainte sans doute due au déclin démographique, mais accueil tout de même. L'esprit communautaire ou la solidarité sont perceptibles dans le fait, par exemple, qu'au sein de deux ménages distincts de métayers vivent de vieux métayers ou métayères, aux noms différents de celui de la famille, comme si les actuels métayers avaient pris à leur charge les métayers qui les avaient précédés, devenus vieux. Ou plus étonnant encore, la présence sur la liste d'un ménage formé de deux couples de domestiques, avec chacun un jeune enfant, vivant ensemble. Le recensement faisait la distinction entre ménages, et maisons où pouvaient vivre plusieurs ménages, ce n'est pas le cas ici ! Il s'agit bien d'un ménage. Notons toutefois que les deux épouses étaient sœurs. Vivait en plus avec eux un jeune domestique de 18 ans.

Cette famille souche qui privilégie l'enfant unique n'en reste pas moins une famille communautaire, une communauté réduite certes, aussi va-t-on la trouver dans une situation intermédiaire entre la vraie famille communautaire sannatoise, et la famille nucléaire du Bassin Parisien. Que ce soit par le pourcentage de famille à trois générations : 29%, contre 35% à Sannat et 13% à Froideconche et 7% à Montainville+Mareil, par le pourcentage de ménages avec au moins un enfant nubile 50% contre 62% à Sannat et 45% à Froideconche et 19% à M&M, ou par le pourcentage de ménages abritant un enfant marié : 33% contre 37% à Sannat, 9% à Froideconche et 6% à M&M. On a dit, et montré à travers les questions d'héritage, que la famille souche se souciait peu de l'égalité, qu'en est-il au niveau de la propriété de la terre ? Là, les quatre grandes catégories sont représentées. Les chefs de famille « cultivateurs » (propriétaires exploitants) représentent 40% des familles qui tirent leurs revenus de la terre, c'est deux fois moins qu'à Sannat, les « métayers » 15% et les « journaliers » 13%, soit 28% pour l'ensemble des non-propriétaires. C'est plus qu'à Sannat (18%), mais moins que dans le Bassin Parisien qui se révèle, de fait moins égalitaire qu'il le prétend (37 à Froideconche et 40% à M&M). Mais reste une inconnue, ou plutôt une difficulté d'interprétation, 32% des chefs de ménages sont qualifiés de « propriétaires ». Ailleurs ils étaient relativement peu nombreux et l'importance relative du nombre de journaliers et de métayers permettait de comprendre que les uns travaillaient pour les autres. A La Romieu, ça fait un peu juste, donc il faut comprendre qu'une partie des propriétaires, détenteurs de propriétés plus grandes que la moyenne, se donnaient le titre de propriétaires pour affirmer leur supériorité sur les cultivateurs ordinaires, un peu comme dans le Bassin Parisien, mais en nombre plus grand. Ils étaient aidés dans leurs travaux par des journaliers (13% des ménages), et des métayers (15% des ménages), mais aussi par de nombreux domestiques qui furent comptés, au moment du recensement, comme membres des ménages des propriétaires. Quelquefois des ménages de métayers en possédaient aussi, et

même deux chefs de famille « domestiques » avaient leurs propres domestiques ! (Un des deux ménages étant le ménage « multiple » précédemment décrit). L'inscription des domestiques, lors du recensement, en qualité de membre du ménage d'agriculteurs, signifie qu'ils vivaient à demeure dans la famille. Ces domestiques, au nombre de près d'une centaine (99 exactement), représentaient près de 8% de la population totale. On peut donc raisonnablement parler d'une société relativement inégalitaire. Terminons sur cette distinction domestiques et journaliers. Il existait quelques domestiques dans les communes à famille nucléaires, mais on les trouvait essentiellement chez des artisans. Ils étaient peu présents chez les paysans. Par contre on y trouvait en grand nombre des journaliers. Dans les familles de type communautaire, un peu à Sannat, beaucoup à la Romieu, les domestiques l'emportent largement sur les journaliers C'est une des grandes distinctions que l'on constate en dépouillant ces recensements. Dans les familles de type communautaires, qu'elles soient à tendance égalitaire comme à Sannat, ou inégalitaire comme chez les familles souche de La Romieu, l'esprit de communauté, et donc la solidarité, s'applique également à ceux que l'on fait travailler pour son compte. Les domestiques intégrés à la famille sont nettement plus nombreux que les journaliers qui eux résident à l'extérieur, avec plus de liberté sans doute, mais également plus de difficultés financières et d'aléas. Par contre, dans les familles de type nucléaire, c'est l'inverse, les journaliers l'emportent très nettement sur les domestiques. Plus d'égalité et moins de liberté dans le premier cas, plus de liberté et moins d'égalité dans le second. C'est le dilemme auquel la société, et nous-mêmes dans nos aspirations personnelles, sommes toujours confrontés disions-nous en introduction. Mais peut-on vraiment parler de restriction de la liberté dans le cadre de la solidarité qui unissait bien des maîtres à leurs domestiques, ou ouvriers, qu'ils avaient admis au sein de leur famille ? Les gens de ma génération ont encore vu prospérer ce système à Sannat dans leur jeunesse, chez des agriculteurs ou chez des artisans. Peut-on affirmer que les domestiques étaient dans leur grande majorité moins libres que s'ils avaient vécu seuls de leur maigre salaire, et surtout moins heureux ? Ils étaient de la famille, avec ses bonheurs et ses contraintes, tout simplement.

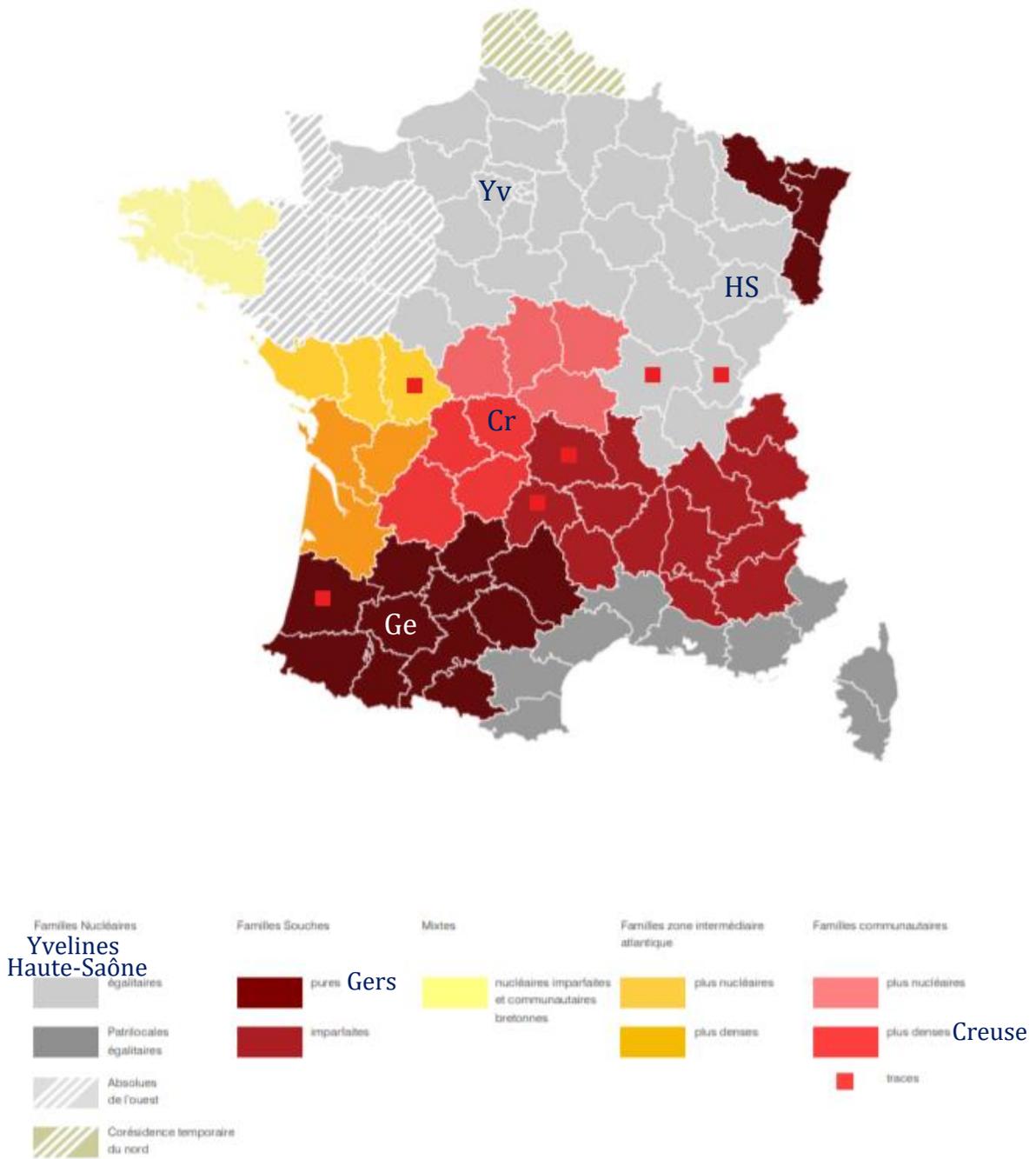
En conclusion on peut dire que notre étude permet de constater que la théorie est justifiée. Les exemples correspondent bien aux différents modèles de systèmes familiaux. Elle permet également de se rendre compte que nous avons connu, dans notre région, un type d'organisation que nous pouvions croire banal et ordinaire. En fait il ne l'était pas ; il avait me semble-t-il beaucoup de qualités, mais je reconnais que je ne suis guère impartial, puisque c'est celui qui m'a façonné. Pour terminer, un dernier chiffre pour montrer de manière incontestable, et objective, que notre organisation sociale ne manquait pas de qualité. Il concerne la mort, que

la vie a pour but premier, de reculer le plus tard possible. Sannat n'y réussissait pas trop mal.

Les calculs des taux moyens de natalité et de mortalité effectués à partir des tables décennales des différentes communes citées dans cette étude montrent, comme nous l'avions déjà analysé dans le livre N°2 en ne faisant que des comparatifs généraux, que sur la période autour de 1866, à savoir 1853-1882 (trois séries de tables décennales), le taux de mortalité à Sannat était nettement plus faible que dans les autres communes de l'échantillon **17.7‰**, contre 22.7‰ à la Romieu, 24.7‰ à Montainville et Mareil, et 27.1‰ à Froideconche. Ecart considérable, qui a dû au moins se maintenir, sinon augmenter dans les années suivantes, parce que Sannat ne faisait à ce moment-là qu'amorcer la baisse qui allait s'amplifier dans les décennies suivantes. Cet excellent résultat est-il un effet « famille communautaire » ou un effet « maçons de la Creuse » comme initialement je l'écrivais ? Probablement les deux ! J'aime à penser que nous bénéficions de ce double héritage, un bel héritage...

PS : Notons que l'esprit de la famille communautaire originelle n'a pas complètement disparu de notre univers contemporain, des « communautés » plus ou moins hippies apparues après 1968, à la généralisation de la colocation depuis le début de ce siècle, notamment chez les jeunes, et au développement actuel de l'habitat participatif qui permet aux familles de vivre à la fois dans des espaces privatifs et dans d'autres collectifs.

NB : Le recensement de 1866 (avec celui de 1872) à Sannat avait déjà fait l'objet d'une étude dans notre livre N°1, mais sous un angle différent. Page 85-92



Page suivante : Tableau statistique rassemblant les données chiffrées contenues dans l'étude.

	Sannat	Montainville Mareil/Mauldre	Froideconche	La Romieu
Population 1866 (Population actuelle)	1565 (344)	637 (2212)	1073 (1980)	1297 (575)
Population Bourg (% du total)	254 (16%)	626 (98%)	758 (71%)	490 (38%)
Population Villages (Nbr de villages)	1311 (36)	11 (1)	315 (5)	807 (6)
Superficie (Densité)	34 km ² (46h/ km ²)	9.1 km ² (70h/ km ²)	16 km ² (67h/ km ²)	27.5 km ² (47h/ km ²)
Population Moyenne 1856-81	1603	598	1073	1271
Taux Natalité Moyen 1853-1882	22.6‰	22.6‰	28.7‰	17.5‰
Taux Mortalité Moyen 1853-1882	17.7‰	24.7‰	27.1‰	22.7‰
Moyenne variation annuelle populat.	+4.9‰	-2.1‰	+1.6‰	-5.2‰
Nombre ménages (Taille moyenne.)	315 (5)	215 (3)	269 (4)	344 (3.8)
Ménage à 3 Généra. (% des ménages.)	109 (35%)	15 (7%)	34 (13%)	99 (29%)
Ménage à 1 Généra. (% des ménages.)	12 (4%)	49 (23%)	16 (6%)	31 (9%)
Foyers avec enfants nubiles- % des Mén.	62%	19%	45%	50%
Foyers avec enfants mariés- % des Mén.	37%	6%	9%	33%
Ménages agricoles (%/ des ménages)	217 (69%)	141 (66%)	169 (63%)	222 (65%)
Cultivateurs (% des ménages agricoles)	176 (81%)	72 (51%)	107 (63%)	89 (40%)
Propriétaires (% des ménages agri.)	2 (1%)	13 (9%)	0	72 (32%)
Métayers (% des ménages agricoles)	13 (6%)	0	0	33 (15%)
Journaliers (% des ménages agricoles)	26 (12%)	56 (40%)	62 (37%)	28 (13%)
Ménages avec domestiques (% du total des ménages)	40 (13%)	15 (7%)	11 (4%)	65 (19%)